



Avant la confection des petits gâteaux de Noël !



- Alimentation de votre **CET** avant le **20/11**
- Choix de transfert d'un **JRTT** pour l'année 2025 dans le CET avant le **29/11**
- Choix **JSO** 2025 à faire dans Horoquartz avant le **29/11**

CR UNSA du CSE du mois de novembre 2024 à lire en PJ

Consultation sur le changement des horaires du stock central Strasbourg

Vote sur la consultation : l'équipe UNSA s'est abstenue en accord avec les salariés.



A quand une fin d'année avec une prime de Noël?

A l'approche des fêtes de fin d'année, la question de la reconnaissance de nos efforts et de notre implication tout au long de l'année se pose avec d'autant plus d'importance.



Dans de nombreuses entreprises, la prime de fin d'année est une tradition qui récompense le travail des salariés et qui constitue un geste de reconnaissance pour l'engagement quotidien.

Fête de Noël du personnel: le budget alloué par la direction pour la fête de Noël est de 55€ / salarié
Soit une baisse de 10€ par rapport aux années précédentes.
Elle pourra être organisée entre décembre et jusqu'à fin février 2025.

Chèques cadeaux: notre Comité Sociale et Economique continue de prévoir des chèques cadeaux de Noël pour TOUS !

Les dates de distribution vous seront communiquées par votre CSE.

Pensez à renseigner votre coefficient familial !

Nous vous rappelons de mettre à jour votre CF en téléchargeant votre dernière feuille d'imposition.
Cette démarche est essentielle pour que vos informations soient à jour afin que vous puissiez bénéficier du montant auquel vous avez droit.



Passage à l'heure d'hiver et bien être des salariés



Chers collègues,

Depuis le 27 octobre nous avons basculé à l'heure d'hiver et ce jusqu'au dernier dimanche de mars. Le manque de lumière peut avoir un impact sur le moral, la motivation et la santé globale !

Le **changement d'heure** aurait des **effets** physiologiques sur notre horloge biologique, provoquant une cascade de conséquences telles que des troubles du sommeil et de la vigilance, une augmentation de l'accidentologie routière, des troubles dépressifs et une augmentation du risque cardiovasculaire (infarctus du myocarde et accidents vasculaires cérébraux).

En fait, avec l'heure d'hiver, ce n'est pas le décalage horaire en tant que tel qui pose problème mais plutôt ce que cela implique ; notamment l'arrivée précoce de la nuit (associée aux baisses de température) qui impacte considérablement notre énergie... et notre moral !

Voici quelques conseils:

S'exposer à la lumière naturelle, prendre des pauses régulières, adopter une bonne hygiène de sommeil, faire de l'exercice physique contribue au bien être mental et physique.

Profitez de novembre le mois sans tabac  pour relever ce défi!

Dispositif téléphonique : **3989**



Pensez à profiter de votre avantage abonnement loisirs/sportif avant le 15 décembre : 90 euros d'aide par année civile.

Votre employeur a mis en place une ligne téléphonique d'écoute et de soutien psychologique 24H/24 7j/7.



0805 691 670



Appel anonyme et gratuit.

Conformément à l'article L.412161 du Code du travail, l'employeur a obligation de veiller à la santé physique et mentale des salariés.

Ce dispositif s'inscrit dans ce cadre, afin d'aider chacun d'entre nous à traverser des moments plus difficiles. N'hésitez pas à utiliser cette ligne de soutien si vous en ressentez le besoin; votre bien être est une priorité.

Chaque année le mois de novembre est marqué par le lancement de MOVEMBER, une initiative mondiale dédiée à la santé des hommes. Ce mouvement encourage à s'informer et à sensibiliser aux problématiques de la santé masculine comme le cancer de la prostate et des testicules ainsi que les questions de santé mentale!



En savoir plus sur le site officiel MOVEMBER.



HANDICAP: maladies chroniques, auto-immunes, psychologiques, troubles neurologiques, visio-auditifs. Nombreux sont les handicaps et surtout qui sont invisibles !!!

12 millions de personnes sont concernées par un handicap invisible, soit 20% de la population! Ce sont 80% sur l'ensemble des handicaps! 1 salarié sur 10 dissimule son handicap dans une entreprise!

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est une décision administrative qui permet d'obtenir des aides matérielles, financières et organisationnelles.

A l'EFS vous pouvez vous tourner vers votre référente handicap Mme MULLER Mélanie qui a été formée pour vous accompagner et vous orienter.

Contactez vos délégués syndicaux UNSA





Nous pouvons vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches!



Nous poursuivons notre implantation en Grand Est , vos représentants **UNSA** au CSE ainsi que vos délégués de sites sont disponibles pour toutes demandes , n'hésitez pas à les solliciter et portez un intérêt sur vos droits au sein de l'EFS!

N'hésitez pas à **rejoindre cette équipe** dynamique pour votre bien être au travail et transmettez les **informations UNSA** !



Vos délégués au CSE

Nadine KOLB
Déléguée syndicale
régionale

Muriel RABIER
Déléguée syndicale
régionale

Laurent BAUR
Représentant syndical au CSE

LA PROXIMITE !
VOS Délégués de sites :



Stéphane KREBS
DS Site de MULHOUSE/COLMAR



Ségolène FERMIN
DS Site de STRASBOURG Sp.



Magali DRUAUX
DS Site de NANCY Lb.



Karen PIERARD
DS Site de Charleville-
Mézières



L'adhésion permet d'avoir accès à des informations privilégiées! Bulletin d'adhésion en PJ!
Merci **UNSA** !

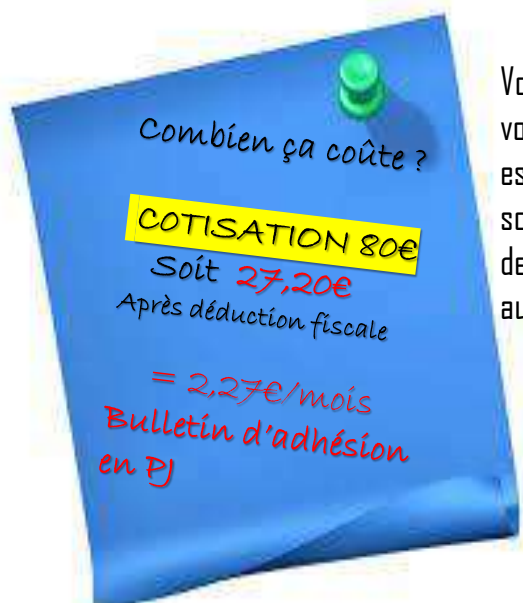


Contact en Grand Est :
unsa.efs.gest@gmail.com



En devenant adhérent, vous intégrez une famille soudée.

Vous pourrez également si vous le souhaitez, rejoindre une équipe motivée, et vous impliquer activement dans la défense de vos collègues. Votre participation est essentielle pour faire remonter les problèmes rencontrés et proposer des solutions qui visent à améliorer le fonctionnement des services, les conditions de travail et le bien-être du personnel. Les rémunérations restent également au cœur de nos priorités.



Un syndicat, ça sert à quoi ?



A L'UNSA
ON S'OCCUPE DE MOI !

Suivez nous sur
notre site internet :
efs.unsa.org



Vos déléguées régionales:

Muriel RABIER : 06.51.92.29.75 Colmar
Nadine KOLB : 06.95.79.07.81 Strasbourg

Votre représentant au CSE :

Laurent BAUR: 07.61.56.33.38 Colmar

Vos délégués de sites:

Nancy: Magali DRUAUX :
06.12.90.38.01

Strasbourg: Ségolène FERMIN:
06.51.33.75.90

Charleville-Mézières: Karen PIERARD : 06.19.42.29.91

Colmar/Mulhouse: Stéphane KREBS : 07.69.07.60.40